

CSEC
LE COMPTE RENDU
FORCE OUVRIERE EN BREF
14 janv. 2022
Extraordinaire



Vos élus au CSEC : **Bernadette Balland ; Océan Grenier ; Grégory Hen ; Marie-Pierre Samitier ; Éric Vial**
Représentant Syndical FO au CSEC : **Bruno Demange**

Ce CSE central extraordinaire était consacré à un volet du projet de plate-forme commune entre France TV et Radio France pour le numérique de proximité.

Le volet en question, c'est la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) géré à 50/50 par les deux entités, destiné à conduire le projet et détenir la marque.

L'instance a débuté par les déclarations liminaires, dont celle de FO, que vous pouvez retrouver [en cliquant ICI](#) 📄.

Derrière, Delphine Ernotte Cunci a rappelé que le projet de travail en commun pour le site Franceinfo lancé en 2016 avait pour but de massifier les contenus, afin de réussir l'équation $1 + 1 = 3$.

Nous y sommes parvenus, puisqu'aujourd'hui, le site d'info est le leader.

A cette époque, nous a-t-elle dit, « la question s'était posée de créer également un GIE. La principale difficulté est qu'il y avait alors une urgence pour que le projet voie le jour ». Il n'y a donc pas eu de passage par ce type de structure, mais elle le regrette, car cela a posé beaucoup de difficultés pour des questions telles que la négociation des droits sur la marque. « Il faut voir ce GIE comme un mode de travail, un outil de gouvernance pour gérer des actifs communs partagés et non une instance supplémentaire » a-t-elle ajouté. Ce GIE n'aura pas vocation à embaucher du personnel, et il n'y aura donc aucun transfert: « nous avons été vaccinés par l'expérience TEPI ! ». La seule exception pourrait être une personne chargée de piloter le projet.

L'objectif est donc la mise en place de cette offre de proximité, se traduisant tout d'abord par une appli, puis par un site web. Le budget et la composition des dirigeants de ce GIE seront à parité entre les 2 entités. Les décisions seront prises à l'unanimité, ce qui veut dire qu'aucune décision ne sera prise si les 2 entreprises ne sont pas d'accord entre elles. Les décisions seront donc assumées par chacune d'elles.

CE QUI EST SUR FRANCEINFO.FR RESTE SUR FRANCEINFO.FR

C'est une annonce importante : on pouvait imaginer que nous allions détricoter nos sites régionaux, qui sont une composante de Franceinfo.fr, ce qui aurait pu entraîner une baisse de notre offre, et donc une baisse d'audience. Ce ne sera pas le cas : les contenus France 3 tels qu'ils sont élaborés aujourd'hui continueront à être proposés là où ils sont aujourd'hui.

L'idée est de pouvoir proposer du contenu en plus, axé sur la très grande proximité, y compris des œuvres de stocks, fictions, animations, spectacles vivants, qui ne sont pas présents aujourd'hui sur nos offres numériques.

En clair, on ne déshabillera pas Franceinfo.fr pour cette nouvelle offre de proximité. Les contenus d'une région, présents là où nous les trouvons, s'y trouveront toujours. Et seront aussi sur l'offre de proximité. Techniquement, cela se traduira par deux URL différentes. Ainsi, la marque Franceinfo restera puissante et il sera possible de continuer à la développer. Tout comme l'autre marque France.TV !

QUEL OBJECTIF POUR CE GIE ? NE MÉRITERAIT-IL PAS LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD D'ENTREPRISE ?

La présidente le redit : ce GIE n'a pas d'objet social et n'est qu'un mode de gouvernance d'un projet commun, qui n'a pas vocation à avoir des salariés. Il détiendra la propriété intellectuelle de l'appli et du site qui sera mis en œuvre : juste l'incarnation d'une volonté commune ! Et à partir du moment où toutes les décisions seront prises à l'unanimité, chaque entreprise pourra les assumer devant ses propres instances. Si quelque chose doit impacter les salariés, alors, des info/consultations seront engagées.

Par ailleurs, chaque entité gardera ses propres « back offices ». La présidente ajoute que ce mode d'organisation aurait aussi été choisi pour la mise en place de Franceinfo.fr si les entreprises avaient pu bénéficier de 3 mois supplémentaires pour préparer leur projet en 2016.

UN FRONT OFFICE S'INSPIRANT DE CELUI DE FRANCE BLEU

Si le back office proviendra des deux entités, le front office sera commun. Il sera assez proche de celui de France Bleu, mais sera spécifique. Il est prévu de sortir l'appli dans un premier temps, puis le site web dans un deuxième.

Certes, notre outil technique a été expertisé 8 fois comme étant meilleur que celui de Radio France, mais le développement chez France Bleu de cette volonté « tous contributeurs » a permis à davantage de monde de s'approprier l'univers numérique.

UN MAILLAGE PLUS FIN QUE CELUI DES RÉGIONS

L'objectif est de proposer une grande proximité, en fonction de là où l'internaute réside et selon ce que sont ses centres d'intérêts. En fonction des zones de vie ou des quartiers...avec la puissance du numérique. Ce sera comme une sorte de moteur de recherche interne, afin de proposer des contenus proches des attentes, tel un hashtag. Le nerf de la guerre sera l'indexation. Le fonctionnement sera en quelque sorte celui d'un algorithme. Il ne s'agira pas des reprises des localisations des 116 implantations de France 3 ou des 44 stations France Bleu : ce sera beaucoup plus fin. Cela ne se passera pas par de la géolocalisation mais par une forte personnalisation des profils, décidés par les internautes eux-mêmes.

Cette question de « vraie » proximité est un sujet : on va toucher le public, et lui rendre des services. Nous sommes les seuls à pouvoir le faire aussi bien, aussi près de la vie des gens, sur leurs territoires. C'est une des singularités du service public. Et cela va ouvrir aussi à des possibilités de partenariats.

PAS DE CONCURRENCE ENTRE LES OFFRES

A une question des élus sur une éventuelle perte de référencement sur nos sites actuels, et sur l'éventualité qu'il faille 6 à 8 mois pour retrouver nos référencements actuels, il est redit que les contenus Franceinfo resteront sur Franceinfo.

Un exemple est pris avec l'hypothèse d'un incident nucléaire sur le site du Tricastin. Les moteurs de recherche continueront à conduire vers les contenus Franceinfo, mais pour un internaute ayant entré le secteur du Tricastin dans ses terrains de prédilection se verra aussi proposer ces contenus via cette nouvelle offre de proximité. Parce que les deux demandes ne sont pas les mêmes !

Ainsi, il n'y aura pas de concurrence entre les 2 marques : « *il ne s'agit pas de nuire à nos marques qui fonctionnent* ».

QUEL CALENDRIER ?

Ce CSE central (et préalablement la remise de deux documents dont les projets de statuts du futur GIE) lancent une période de 2 mois à l'issue de laquelle le CSE central de France TV, tout comme l'instance de Radio France, devra rendre un avis motivé sur la création du GIE. Celui-ci devra donc être rendu au plus tard le 4 mars prochain.

Les élus auraient apprécié pouvoir évoquer le projet d'un point de vue plus global et son économie. La réponse qui leur est faite « est qu'il n'y a pas de projet global déjà défini : on se lance dans la création d'une appli puis d'un site web ». Il est ajouté que la direction est favorable à l'idée d'un point d'étape lors du prochain CSE central.

Sur ce sujet précis de la création du GIE, avant le 4 mars, les élus vont tout d'abord solliciter une analyse juridique, afin de pouvoir disposer d'un décryptage sur ce que les statuts permettent et sur ce qui a été présenté au cours de cette instance. Peut-être que cela conduira à demander de revoir certains aspects, afin de réduire certaines marges de manœuvre et rester en cohérence avec la réalité du projet.